

II.5 - LE TIR SUR CIBLES 3D

~~Et 3D International~~

Sommaire

A. Généralités

- A.1 Le parcours
- A.2 Les arcs concernés et les catégories
- A.3 Le règlement de tir
- A.4 Le Jury d'appel et l'arbitrage
- A.5 Le chronométrage
- A.6 Le dépassement de temps
- A.7 Les pas de tir
- A.8 L'implantation et la sécurité
- A.9 Le décompte des points
- A.10 Les ex-æquo
- A.11 Points particuliers
- A.12 Les badges

B. Le Championnat de France individuel de tir 3D

- B.1 Les qualifications à réaliser
- B.2 Le déroulement
- B.3 L'organisation des départs
- B.4 Le chronométrage
- B.5 Les titres décernés en tir sur cibles 3D
- B.6 Les tenues

C. Réserve

D. Le Championnat de France par Equipe de Club : compétitions sélectives

- D.1 Les compétitions sélectives par équipes de Clubs

E. Le Championnat de France de tir 3D par Equipes de Clubs

- E.1 Les généralités
- E.2 Les équipes de clubs
- E.3 L'entraînement officiel
- E.4 Les épreuves du Championnat de France
- E.5 Les distances pour les parcours
- E.6 Le contrôle du temps
- E.7 L'épreuve Finale (Duels)
- E.8 Le programme
- E.9 Divers
- E.10 Les titres décernés

~~F. Le Tir 3D International~~

- ~~3.15~~ — Officiels d'équipe
- ~~3.16~~ — Tirage au sort des positions de tir
- ~~3.17~~ — Repositionnement des Athlètes
- ~~3.18~~ — Entraînement
- ~~3.22~~ — Tenue vestimentaire
- ~~11.10.1~~ Aménagements
- ~~11.10.2~~ Equipement des parcours
- ~~11.10.3~~ Equipement des athlètes
- ~~11.10.4~~ Le tir
- ~~11.10.5~~ Ordre de tir et contrôle des temps de tir
- ~~11.10.6~~ Etablissement des scores
- ~~11.10.7~~ Contrôle des tirs et sécurité
- ~~11.10.8~~ Conséquences en cas d'infraction aux règles
- ~~11.10.9~~ L'arbitrage
- ~~11.10.10~~ Réclamations et litiges
- ~~11.10.11~~ Appels
- ~~11.10.12~~ Le Championnat du Monde
- ~~Annexe~~
- ~~Annexe 1 : Article 1.2~~
- ~~— 1.2.2 Programme des Championnats du Monde~~



A. GENERALITES

Ce tir se déroule sur un terrain varié où sont installées des cibles volumétriques représentant des animaux.

A.1 LE PARCOURS

Un parcours de tir sur cibles 3D se déroule sur 40 cibles ou 2 fois 20 cibles, en distances inconnues.

Le choix des cibles et des distances est laissé à l'initiative de l'organisateur :

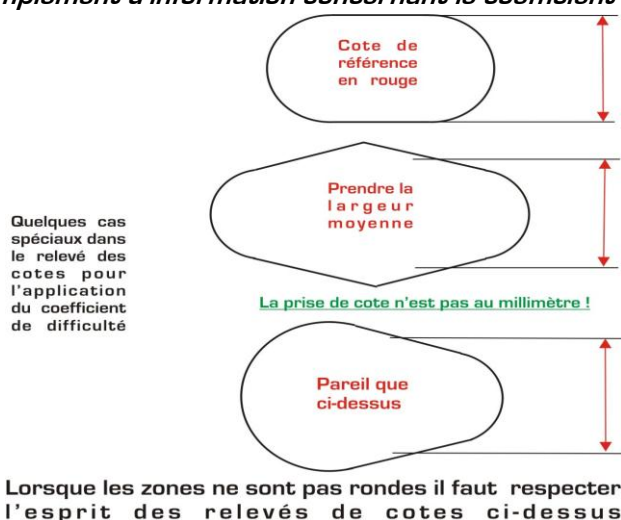
- entre 5m et 45m pour le piquet rouge ;
- entre 5m et 30m pour le piquet bleu ;
- entre 5m et 25m pour le piquet blanc ;
- cependant, les parcours doivent comporter des animaux de tailles variées à des distances variées et le cumul des distances, du piquet bleu à la cible, doit se situer dans une fourchette de 410 à 440m et de 530 à 560m du pas rouge pour un parcours de 20 cibles ;
- le total des diamètres des zones tuées doit se situer dans une zone de **195 à 240cm** ;
- le total des distances de tir, divisé par le total des diamètres, donne un coefficient de difficulté qui doit être supérieur ou égal à 1.8 ;
- si ces valeurs ne sont pas respectées, le concours ne sera pas qualificatif.

$$\frac{\text{Total des distances de tir}}{\text{Total des diamètres des zones tuées}} = \text{Coefficient}$$

- Un parcours de 20 cibles devra obligatoirement comporter un minimum de 5 cibles au-dessous de 15m et 5 cibles au-dessus de 25m à partir du pas bleu.
- Le piquet rouge doit se situer en arrière du piquet bleu à une distance comprise entre 0 et 15m.
- Les photographies des différents gibiers peuvent être affichées au greffe ou au pas d'attente de chaque cible.
- Il n'y a pas d'incident de tir dans cette discipline.

(Date d'application : 01/04/2014)

Complément d'information concernant le coefficient de difficulté :



Il existe des cibles qui n'ont pas de zone ronde. Les zones peuvent être soit ovales, soit oblongues, soient de formes indéterminées.

Afin de déterminer une cote moyenne de référence, se reporter au schéma ci-contre.

En prenant pour référence une petite largeur (ou hauteur), le résultat obtenu est à l'avantage de l'archer.

Arrondir cette mesure au centimètre le plus proche.



A.1.1 LES CIBLES

Les zones marquantes des cibles 3D sont matérialisées par un trait tracé par le fabricant. Il est interdit de les modifier. En cas de nécessité de rezonage, elles doivent être rezonées à l'identique. Lorsque ces zones ne sont pas tracées, elles doivent l'être par l'arbitre responsable ou l'organisateur sous le contrôle de l'arbitre, la zone 11 correspondant à 25% de la surface du 10. En aucun cas, les surfaces des zones vitales ne doivent être matérialisées par un surlignage au vernis ou tout autre procédé. De même, le spot (11) ne doit pas être matérialisé par une peinture de couleur tranchante avec le corps de l'animal : en effet, ceci constitue une aide à la visée qui dénature l'esprit du tir 3D, tir dans lequel l'appréciation de la zone vitale d'un animal reste fondamentale, autant que l'appréciation des distances.

(Date d'application : 01/04/2014)

A.2 LES ARCS CONCERNES ET LES CATEGORIES

Les catégories d'arcs reconnues, le matériel de tir et les équipements des archers sont les mêmes que ceux du Parcours Nature.

- **Catégories ouvertes :**

	Arc nu		Arc à poulies nu		Arc Droit		Arc Libre		Arc Chasse	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benjamins	OUI	OUI								
Minimes	OUI	OUI								
Cadets	OUI	OUI					OUI	OUI		
Juniors	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Seniors	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vétérans	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

(Application : septembre 2014)

Distances de tir :

- arc droit et arc chasse : les archers surclassés tirent du piquet bleu
- arc libre : les archers surclassés tirent du piquet rouge

A.3 LE REGLEMENT DE TIR

Deux flèches par cible et du même pas de tir, dans le temps maximum de 1 minute à partir de l'arrivée au pas de tir que l'archer devra rejoindre, sans perdre de temps, dès que la cible est disponible.

A.4 LE JURY D'APPEL ET L'ARBITRAGE

- **Le Jury d'appel**

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 – Les Règlements Généraux – B.5.1.



- **L'arbitrage**

Rôle de l'organisateur et du chef de peloton : l'organisateur forme les pelotons et nomme les chefs de peloton. Le chef de peloton a pour rôle essentiel le contrôle du temps de tir et le marquage des points, obtenus par chaque tireur, sur la feuille de marque. Il doit être impartial et respecté de tous, sans animosité lors d'un litige.

Le chef de peloton pourra être soit un tireur, soit un accompagnateur. Il interdira aux archers de toucher aux pièges faits par les branches, les herbes, les feuilles, etc...

Si besoin, il aidera l'organisateur à constituer le peloton qui sera composé de 3 archers minimum et 5 maximum. Il assurera la rotation des tireurs à l'intérieur de son peloton pendant les tirs.

Exemple pour 5 tireurs : ABCDE, BCDEA, CDEAB, DEABC, EABCD, etc...

La feuille de marque doit être signée par le chef de peloton et le tireur concerné.

La double marque est obligatoire et doit être mise à jour à chaque cible.

Technique de tir :

- **Divisions Arc nu, Arc à poulies nu et Arc Libre :**

La prise de corde et l'ancrage sont totalement libres.

- **Division Arc Droit et Arc Chasse :**

La prise de corde doit être obligatoirement de type « prise méditerranéenne », c'est-à-dire 1 doigt au-dessus de l'encoche, 2 ou 3 doigts dessous.

Flèche tombée de l'arc : une flèche, tombée de l'arc peut être tirée une seconde fois si l'archer peut la toucher avec la main ou avec son arc sans quitter le pas de tir.

Flèches perdues : leur recherche doit se faire après le concours, sauf s'il est possible d'assurer la sécurité des personnes et si aucune gêne ne s'ensuit pour le bon déroulement de l'épreuve, ni pour le peloton qui suit.

Il est interdit de jeter 1 (ou plusieurs) flèche(s) à la main, pour quelque raison que ce soit.

Les sanctions : en cas de non-respect du règlement, l'archer fautif fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

A.5 LE CHRONOMETRAGE

Lors d'un concours qualificatif, le chef de peloton tiendra la marque. Pour la double marque, il lui sera adjoint un autre marqueur accompagnateur ou désigné parmi les archers du peloton.

Le chronométrage peut être assuré par l'un des archers du peloton, un accompagnateur ou, de façon ponctuelle, par un arbitre ou un chronométrateur à poste fixe.

Les dépassements de temps seront notés sur la feuille de marque de l'archer et annoncés au tireur après le tir de sa flèche.

A.6 LE DEPASSEMENT DE TEMPS

L'archer ayant dépassé le temps de tir autorisé sera sanctionné par la suppression de sa meilleure flèche.

Un [1] dépassement est autorisé, sans sanction, par parcours de 20 cibles (ex : 1 le matin + 1 l'après-midi).

La Commission des Arbitres jugera des points à annuler.



A.7 LES PAS DE TIR

- ✓ Piquet jaune : piquet d'attente du peloton.
- ✓ Piquet rouge : pour les arcs libres (Junior, Senior, Vétérans)
- ✓ Piquet bleu, plus proche, pour toutes les autres catégories (à l'exception des Benjamins, minimales arc nu)
- ✓ Piquet blanc : pour les benjamins et minimales Arc nu, ainsi que pour la catégorie "Découverte".
- ✓ Piquet violet : pour le chronométreur
- ✓ Le tireur doit toucher le piquet et peut le devancer.
- ✓ Les tireurs suivent la rotation suivante : ABCDE, BCDEA, CDEAB, DEABC, EABCD, ABCDE, etc...

A.8 L'IMPLANTATION ET LA SECURITE

Dans la mesure du possible, les cibles seront placées devant une zone où les flèches pourront se planter sans dégâts. Si la configuration du terrain ne le permet pas, l'organisateur devra prévoir une butte, un filet ou tout autre matériel pouvant être camouflé par de la peinture, des feuillages ou des plantes.

Positionnement des cibles : l'angle entre la surface de la zone vitale de la cible et la ligne de visée ne doit pas être exagérément éloigné de 90°.

Afin d'éviter une détérioration trop rapide, les cibles installées dans une fourchette de 5 à 20m peuvent être doublées. Dans ce cas, la seconde cible devra être installée juste à côté de la première. Les animaux pourront être différents mais devront respecter des proportions de tailles et de zonages semblables.

L'inversement de sens est autorisé pourvu que la règle précédemment citée soit respectée.

Les tirs seront faits à égale distance de longueur et de hauteur.

L'archer pourra, à sa convenance, soit tirer ses deux flèches dans la même cible, soit une dans chaque.

Cependant, certaines cibles sont fabriquées et vendues pour des tirs de biais : elles peuvent être utilisées, mais la Commission Sportive préconise de réduire la distance de tir afin de rester cohérent avec la difficulté due à l'angle de tir.

Position de tir : en armant son arc, un archer ne doit pas utiliser une technique qui, selon les arbitres, pourrait permettre à une flèche, si elle est lâchée accidentellement, de voler derrière la zone de sécurité. Si un concurrent persiste, il sera, pour des raisons de sécurité, prié par le président des arbitres de cesser le tir et de quitter le terrain.

A.9 LE DECOMPTE DES POINTS

Une flèche, traversant une partie de la cible, marquante ou non, et se fichant ensuite dans la cible, compte pour la valeur du premier impact.

Pour chacune des flèches :

11 points	Petit cercle centré dans la zone 10
10 points	Cercle dans la zone vitale
8 points	Reste de la zone vitale
5 points	Corps de l'animal
0 point	Cornes, sabots, plumes (queue du dindon), cible manquée, pattes et ergots des gibiers à plumes

[Date d'application : 01/04/2014]

Seules les flèches fichées en cible comptent.

Les cordons sont à l'avantage.

Lors d'une compétition, il ne peut y avoir qu'une seule zone marquante (zone "tué" et zone "blessé") sur un animal. La zone en question est celle qui est visible dans sa totalité du pas de tir.

Lorsqu'un animal n'est pas zoné par son fabricant, l'arbitre responsable du concours doit définir le zonage de cet animal et le tracer.

Une flèche arrivant en cible par ricochet compte, à condition d'être plantée dans une zone marquante.

Une flèche qui s'encastre dans une autre, déjà en cible, marque la même valeur que la flèche encastree.

Une flèche qui heurte une autre flèche et se plante en cible doit être comptée suivant sa position en cible.



A.10 LES EX AEQUO

En cas d'égalité, les archers sont départagés :

- ✓ au nombre de 10 et 11
- ✓ au nombre de 11
- ✓ au nombre de 8
- ✓ au nombre de 5

[Date d'application : saison 2013]

A.11 POINTS PARTICULIERS

Les aides optiques et tout appareil pouvant servir à l'estimation des distances sont interdits sur le parcours.

Les jumelles :

Seules les jumelles tenues à la main, sans limitation de grossissement, sont autorisées seulement durant le temps imparti pour le tir : soit dès l'arrivée au pas de tir et jamais après le tir de la seconde flèche.

Appareils photographiques :

L'usage des appareils de photographies (sauf les téléphones mobiles) est autorisé après le tir du dernier archer du peloton.

Appareils de communication :

Sont interdits, devant la ligne d'attente sur le terrain d'entraînement et à tout moment sur les parcours de compétition, tout appareil de communication, les casques d'écoute ainsi que les appareils tels que baladeurs, MP3,...

Notes et documents : Seul le règlement ou des extraits de règlement sont autorisés. Toute consultation ou prise de note personnelle, relative au parcours et au tir, manuscrite ou numérique, durant la compétition est strictement interdite

Les notes de réglage sur les viseurs sont autorisées.

Il est conseillé de retracer les zones de l'animal à l'**identique des originales** lorsque les limites sont peu nettes et sont sujettes à litige.

A.12 LES BADGES

Voir les distinctions Chapitre I – Les Règlements Généraux - F.





B. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TIR 3D

Cette compétition se propose de regrouper les meilleurs tireurs nationaux qui ont obtenu leurs qualifications ainsi que les archers des nations étrangères invitées.

La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres et le Délégué Technique. Elle prend en charge leur déplacement et leur hébergement.

Le comité d'organisation prend en charge le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement de la compétition. Ces arbitres seront désignés par le PCRA (Président de la Commission Régionale des Arbitres).

La date du championnat est fixée par le Comité Directeur de la FFTA.

B.1 LES QUALIFICATIONS A REALISER

Se rapporter au tableau officiel des qualifications diffusé par la FFTA régulièrement et à l'occasion de chaque changement. La FFTA indique, par l'intermédiaire de la circulaire d'information publiée dans la revue Le Tir à l'Arc, les dates et les derniers concours qualificatifs pour participer au championnat de France.

B.2 LE DEROULEMENT

Le championnat de France individuel se dispute conformément au règlement général du Tir 3 D.

Il n'y a pas d'incident de tir durant cette compétition.

- **Formation des pelotons**

Le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur selon l'ordre du classement national, avec la grille type fournie par la FFTA, en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours.

Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre inverse de classement du premier jour, pour chaque catégorie. En cas de départs échelonnés, les archers partiront dans l'ordre du classement selon le tableau fourni par la FFTA.

Application immédiate – Comité Directeur des 08 et 09 juin 2013

Lorsque les pelotons sont formés **de jeunes**, la présence d'un chronométreur adulte ou d'un arbitre est **obligatoire** pour des raisons de sécurité.

- **Particularités :**

L'organisateur implantera **3** parcours de 20 cibles. Les animaux composant ceux-ci, ainsi que les distances de tir, sont laissés à son appréciation.

- ✓ 20 cibles seront titrées le samedi et 20 cibles seront tirées le dimanche. Chaque parcours de 20 cibles devra avoir un cumul de distances par rapport au pas bleu situé dans une fourchette de 430 à 460 mètres avec un cumul de diamètres des cibles de 195 à 240cm.
- ✓ Le total des distances de tir divisé par le total des diamètres donne un coefficient de difficulté qui doit se situer entre **1,80 et 2,35**.
- ✓ Un schéma type de grille de départ sera fourni à l'organisateur pour les deux jours. Une grille type sera également proposée pour l'établissement des pelotons du deuxième jour
- ✓ Les inscriptions sont définitives et closes 10 jours avant le début de la compétition, aucune inscription ne sera retenue sur place même si des désistements sont constatés.
- ✓ Les scores des Championnats de France rentreront dans l'établissement du classement national.

Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que sous l'autorité de la Commission des Arbitres du championnat. En l'absence d'arbitre, le terrain d'échauffement est fermé et son accès interdit. Le terrain d'échauffement doit être ouvert ½ heure avant le départ des premiers pelotons et fermé après le départ des derniers pelotons.

Si un archer doit se rendre, pour quelque raison que ce soit, au terrain d'échauffement, il doit en demander l'autorisation au Président de la Commission des Arbitres. Les contrevenants seront avertis : en cas de non obtempération ou récidive, expulsion du terrain et disqualification.

Les parcours des Championnats de France individuels et par équipes doivent être réalisés sur des parcours totalement nouveaux au premier jour de la compétition.



B.3 L'ORGANISATION DES DEPARTS

Le départ des pelotons se fait en simultané, sauf si les conditions de terrains imposent des départs échelonnés. Les pelotons pourront être composés de 4 à 6 tireurs, afin de ne pas saturer un parcours.

B.4 LE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré, soit par un chronométreur à poste fixe, un par cible, soit par un chronométreur désigné par l'organisateur et accompagnant le peloton tout au long du parcours. Il notera, sur chaque feuille de marque, tous les temps de tir et signalera les dépassements.

La commission des arbitres jugera les points à annuler. La double marque et le chronométrage seront tenus, à tour de rôle, par les archers du peloton par rotation ; A, puis B, puis C, etc...

Le jour du championnat de France, les accompagnateurs sont interdits sur le terrain, sauf pour la presse et les photographes, sur autorisation des organisateurs et de la commission des arbitres.

Si un risque pour la sécurité des archers existe du fait d'un terrain dangereux (suite à des intempéries par exemple), le temps de tir doit être neutralisé soit pour des cibles particulières soit pour l'ensemble du parcours. Cette décision revient à la commission des arbitres. Un allongement du temps de tir est impossible. Toutefois les arbitres pourront s'ils s'aperçoivent qu'un archer ou un peloton prend systématiquement trop de temps pour tirer leur donner un avertissement oral. Si l'Archer ou le peloton continue à prendre trop de temps un avertissement écrit sera porté sur la feuille de marque. Au second avertissement une sanction sera prise par la commission des arbitres.

Lors des championnats de France, l'organisateur doit faire appel à des chronométreurs qui accompagneront les pelotons. Les catégories jeunes doivent bénéficier d'un chronométreur en priorité (en commençant par les benjamins, puis les minimes, etc...). Les parents des jeunes archers peuvent prendre part au chronométrage mais ils ne peuvent pas accompagner le peloton de leur enfant. L'organisateur doit affecter les parents dans des pelotons qui suivent le groupe de l'enfant (maximum 2 pelotons) et sur le même parcours afin de minimiser les temps à l'arrivée.

L'ordre pour affecter des chronométreurs aux catégories est le suivant : Tir Libre, Arc nu, Arc à poulie nu, Chasse, Arc droit.

Pour les catégories à partir de junior, la catégorie entière doit être chronométrée. Si par manque de chronométreur, une catégorie ne peut être chronométrée alors aucun chronométreur ne sera affecté aux pelotons de cette catégorie pour respecter l'égalité de traitement des archers.

[Date d'application : saison 2013]

B.5 LES TITRES DECERNES EN TIR SUR CIBLES 3 D

Un titre de "**CHAMPION DE FRANCE DE TIR SUR CIBLES 3D**" est décerné dans chacune des catégories citées dans le tableau officiel.

B.6 LES TENUES (voir Chapitre 1 – Les Règlements Généraux – C.12.1)

Durant les parcours, des vêtements et des chaussures adaptés doivent être portés.

Mais pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des prix sur le podium, le port de la tenue de club, ou d'équipe, ou la tenue blanche est **impérative**. Il est rappelé aux compétiteurs qu'ils doivent se découvrir lors de la remise des médailles et durant les hymnes.

Note : Lors du championnat de France, un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas y participer.



C. Réserve





D. CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPE DE CLUB : compétitions Sélectives

D.1 LES COMPÉTITIONS SELECTIVES PAR EQUIPE DE CLUBS

Elles se déroulent en suivant les règlements généraux du tir sur cibles 3D en vigueur.

Arcs concernés : arc nu, arc à poulies nu, arc droit, arc de chasse et Tir Libre.

D.1.1 LES COMPETITIONS DE SELECTION

Les équipes sont, soit féminines, soit masculines. Les équipes sont composées de 3 tireurs de toutes les catégories autorisées par le règlement général du tir sur cibles 3D, les jeunes tirant à leur pas de tir habituel.

Pour les transferts, voir l'Article C.3.3 des Règlements Généraux.

A cet effet, le greffe du concours doit tenir à disposition des clubs, des imprimés permettant de remplir avant le départ de la compétition la composition de l'équipe en conformité avec le présent règlement.

Le classement est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait :

- un arc nu ou un arc de chasse
- un arc droit
- un arc à poulie nu ou un arc tir libre

D.1.2 LES MODES DE SELECTION

Sélection : Les équipes seront soit masculines, soit féminines et sélectionnées au moyen du classement national : les 40 premières équipes masculines et les 30 premières équipes féminines, sans aucun repêchage possible, pourront participer.

Un score de qualification pour le Championnat de France par équipe de clubs peut être fait sur un parcours de 40 cibles ou 2 fois 20 cibles.

[Date d'application : 01/04/2014]

D.1.3 LA PERIODE DE QUALIFICATION

Du 1^{er} septembre au 31 août

[Date d'application : saison 2013]





E. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR 3D PAR EQUIPE DE CLUB

E.1 LES GÉNÉRALITÉS

La date du Championnat de France est fixée par le Comité Directeur pour l'année suivante.

Nombre de scores à réaliser pour la sélection au Championnat de France par équipe de club 3D : 3

[Date d'application : saison 2013]

E.2 LES EQUIPES DE CLUBS

Participent au Championnat de France :

- ✓ L'équipe qui satisfait au mode de sélection définit au point D.1.2 du présent règlement.
- ✓ Les équipes masculines et féminines sont composées de 3 archers (un arc de la catégorie Arc à Poulies nu ou Tir Libre, un arc nu ou un arc de chasse, un arc droit) dans toutes les catégories d'âge reconnues par la FFTA.

[Date d'application : saison 2013]

Capitaine d'équipe : les capitaines d'équipe sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront, cependant, respecter les règles suivantes :

- ✓ un seul capitaine par équipe
- ✓ le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- ✓ le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- ✓ le Capitaine d'équipe peut suivre ses archers à tous les pas de tir ;
- ✓ L'ordre des tirs reste au choix du Capitaine. La communication entre le Capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles.
- ✓ Le Capitaine d'équipe fait partie intégrante de l'équipe. De ce fait, dans le temps imparti pour le tir de l'équipe, et uniquement au piquet de tir, il peut utiliser des jumelles ;
- ✓ le Capitaine d'équipe est responsable de son équipe concernant en particulier :
 - a) la conformité de la composition de l'équipe (transferts – Etrangers) ;
 - b) la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
 - c) il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre : à ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
 - d) il accompagne son équipe lors du contrôle de matériel ;
 - e) il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe. En cas de désaccord, il peut déposer un recours auprès du Jury d'Appel.

Procédure d'inscription des équipes lors du Championnat de France par équipes, un club ne peut être représenté que par une seule équipe hommes et une seule équipe femmes.

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le début du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au Greffe).

Transferts : voir la règle dans les Règlements Généraux en C.3.3.

E.3 L'ENTRAÎNEMENT OFFICIEL

Pour toute la durée du championnat et jusqu'aux phases finales, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant avec des blasons (neufs ou usagés) et/ou des cibles 3D à différentes distances entre 5 et 45m.

[Application au 01/04/2014]



E.4 LES ÉPREUVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

L'épreuve de qualification est une épreuve de tir 3D de 20 cibles (2 parcours doivent être installés).

Seules les équipes sélectionnées peuvent prendre part à l'épreuve de qualification.

Chaque groupe est composé de 2 équipes, soit 6 archers. Les équipes tirent l'une après l'autre.

- les 16 premières équipes masculines et les 16 premières féminines font des phases finales en duel
 - Les 8^{ème} de finales sur 8 cibles
 - 1/4, 1/2 et finale sur 4 cibles
- Les équipes classées de la 17^{ème} place à la dernière place pour les hommes et de la 17^{ème} à la dernière place pour les femmes tirent 20 cibles. Le classement définitif se fera selon les scores du 2^{ème} jour.

(Application au 01/04/2014)

Chaque compétiteur tire 2 flèches du pas de tir de sa division d'arc. Si une équipe (ou plusieurs) déclare(nt) son (leur) intention de ne pas participer aux phases finales après proclamation des résultats du tir de qualification, il ne sera pas fait de repêchage.

Pour les demi-finales, les équipes masculines tirent en premier suivies des équipes féminines. Cet ordre est inversé pour les finales. Pour l'attribution des médailles, le match pour le bronze sera tiré en premier et le match pour l'or sera tiré en second

La rotation : Il y a rotation pour l'ordre de tir des équipes constituant le peloton. L'équipe, la mieux classée, commencera à la première cible tirée et ensuite s'appliquera la rotation. Si deux cibles sont installées, les tireurs de l'équipe effectuant leur tir en premier tireront sur la cible la plus à gauche.

E.5 LES DISTANCES POUR LES PARCOURS

Elles devront être conformes au règlement général du Tir sur cible 3D pour l'épreuve de qualification et le tir de classement.

Pour l'épreuve finale les différents pas de tir seront implantés aux distances conformes au règlement général du tir sur cibles 3D. La distance maximale entre le pas jaune et le pas rouge ne devra pas excéder 7m par le cheminement normal.

Une cible doit être à plus de 25m, une à moins de 15m et sur l'ensemble des 4 cibles le coefficient doit être respecté.

(Date d'application : saison 2013)

E.6 LE CONTRÔLE DU TEMPS

L'épreuve de qualification :

L'équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble des 6 flèches (2 flèches par archer).

Le chronomètre démarre une fois que le premier tireur a franchi le piquet jaune. Ses coéquipiers peuvent le suivre. Un seul archer tire à la fois.

Les dépassements de temps sont gérés en termes d'équipes. Un (1) dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours de 20 cibles. Un arbitre, ayant observé une équipe dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur sa feuille de marque en indiquant l'heure de l'avertissement. Au second ou tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette phase de compétition, annulation d'autant de meilleures flèches en cibles que de flèches tirées hors délai.

Le temps limite peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles. La décision est sous la responsabilité de l'arbitre responsable de ce Championnat.

E.7 L'ÉPREUVE FINALE (DUELS)

Un temps limite de 3 minutes par cible sera autorisé à partir du moment où le premier archer a franchi le piquet jaune. Aucun dépassement de temps n'est toléré. L'annulation d'autant de meilleures flèches en cibles que de flèches tirées hors délai sera effectuée par l'arbitre.



L'Etablissement des Scores

Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante : pour le classement, excepté pour les égalités décrites plus loin :

A l'issue de la phase de qualification et du tir de classement :

- plus grand nombre de 10 et 11
- plus grand nombre de 11
- plus grand nombre de 8
- plus grand nombre de 5

Le départage des égalités, pour entrer dans les phases finales, pour la progression d'une étape à l'autre de la compétition ou pour l'attribution de médailles, doit se faire par des tirs de barrage, sans prendre en considération le nombre de 11 et 10.

Lors des phases finales :

- Tir de barrage

Une volée de barrage de 3 flèches (1 par athlète), le plus haut score gagne (maximum 3 barrages).

- Si l'égalité subsiste au 3ème barrage, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre gagne
- Si l'égalité subsiste encore, la 2ème(ou 3ème) flèche la plus près du centre détermine le vainqueur
- Si nécessaire, il sera de nouveau tiré un barrage de 3 flèches (1 par archer) au plus haut total de points suivi de l'évaluation de la flèche la plus près du centre jusqu'à ce que l'égalité soit résolue.

Le temps limite pour un tir de barrage par équipes sera de 1 minute 30. Les tirs de barrage se feront sur des cibles spécialement désignées à cet effet. Une cible de barrage spécifique sera implantée pour chaque phase de la compétition.

E.8 LE PROGRAMME

Les horaires de référence sont publiés sur le guide des compétitions de la saison. Ils pourront être modifiés, pour des raisons pratiques, conjointement par le Comité d'organisation, le Délégué Technique, l'Arbitre responsable et les Capitaines d'équipes.

L'affectation aux cibles des différentes équipes se fait par tirage au sort en présence du Délégué Technique, du Président du Jury d'Appel et de l'Arbitre responsable.

En cas de nombre impair d'équipes lors de l'épreuve de qualification, suite à un désistement, l'Arbitre responsable désignera un marqueur pour l'équipe restée seule.

E.9 DIVERS

MATERIEL

L'équipement des archers sera conforme aux règlements de la FFTA pour toutes les catégories d'arc.

PENALITES

Une équipe convaincue de contrevenir au présent règlement ainsi qu'aux règlements généraux de la FFTA peut être éliminée du Championnat et peut perdre la place qu'elle avait acquise.

E.10 LES TITRES DÉCERNÉS

Les équipes de Club gagnantes reçoivent le titre de :

ÉQUIPE DE CLUB HOMMES CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR 3D

ÉQUIPE DE CLUB FEMMES CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR 3D

Elle reçoit la médaille d'or et le trophée.

L'équipe classée seconde reçoit la médaille d'argent, la troisième la médaille de bronze.

Organisation du Championnat de France l'année suivante :

Années paires : club gagnant de l'équipe homme

Années impaires : club gagnant de l'équipe femme



